



COMPTE RENDU REUNION DE TRAVAIL CANDIDATURE LEADER 2023 - 2027

PAYS DE THIÉRACHE - PETR
7, Avenue du Préau
BP108 - 02140 VERVINS

☎ (+33) (0)3 23 98 19 20

✉ mcarpentier@pays-thierache.fr

🏠 pays-thierache.fr

THIÉRACHE
LE PAYS NATURE



LE PROGRAMME LEADER

LEADER est l'acronyme de « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Bien plus qu'un fonds européen, il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de projets adaptés aux défis d'un territoire rural, en réponse à une stratégie définie par les acteurs de terrain. L'objectif de LEADER est de favoriser un développement équilibré des zones rurales pour tous ceux qui y vivent, travaillent ou sont de passage.

Avec LEADER, l'Union européenne propose aux acteurs de Thiérache de gérer des crédits européens, avec pour seul objectif : soutenir des projets pilotes pour le développement du territoire. Depuis 2007, le Pays de Thiérache porte le dispositif LEADER : bientôt un 3e dispositif pour les années 2023-27 ?



CONTEXTE

Dans le cadre de la future candidature du Pays de Thiérache au programme LEADER 2023-27, le Groupe d'Action Locale (GAL), groupe de partenaires publics et privés qui met en application le programme au local, a souhaité associer toutes les forces du territoire dans cette perspective.

Le 13 juillet dernier, une trentaine de participants se sont réunis à Sains-Richaumont pour réfléchir ensemble au programme LEADER de demain. C'est le 2e temps d'échange consacré à l'élaboration de la future stratégie LEADER 2023-27.

Mise en contexte et restitution des travaux du 04/05/22

Lancement des travaux préparatoires à l'élaboration de la candidature du Pays de Thiérache au programme 2023-27 avec un temps de présentation autour :

Des grands principes du programme LEADER : un programme européen en faveur de l'attractivité du Pays de Thiérache, mis en œuvre par les acteurs locaux selon une approche descendante en vue de soutenir financièrement des projets pilotes pour le territoire

Du bilan des actions soutenues par LEADER en Thiérache depuis 2014 : environ 2 millions d'euros de crédits européens en faveur de l'économie de proximité, de l'agriculture, du tourisme et de l'attractivité du territoire. Au total, environ 80 projets rendus possibles grâce à LEADER.

Du cadre réglementaire régional, national et européen : présélection du GAL par la Région Hauts-de-France, avant le dépôt d'un dossier de candidature pour prétendre à une nouvelle enveloppe budgétaire pour la période 2023-27.

3 ateliers de co-construction pour répondre à la question « quelle valeur ajoutée de LEADER dès 2023 ? »

Atelier 1 : Quelle animation territoriale pour l'élaboration de la candidature du Pays au prochain programme ?

Tendre vers une approche ascendante : faire des acteurs du territoire des ambassadeurs du programme, leur confier la co-animation d'ateliers terrain pour une appropriation optimale des enjeux du programme LEADER ; Assurer l'élaboration du dossier de candidature ainsi que sa rédaction par un bureau d'études.

Atelier 2 : Qu'est-ce qu'un projet éligible ? Comment sélectionner les dossiers ?

Libérer les initiatives locales, tout en répondant aux exigences européennes et aux fondamentaux de LEADER ; Co-construire une grille de notation plus lisible et plus adaptée à la typologie des porteurs et projets présentés.

Atelier 3 : Quel(s) rôle(s) du GAL ?

Inciter les porteurs de projet à rejoindre le comité de programmation (ambassadeur du programme, maîtrise du circuit de gestion) ;

Faire participer des membres motivés et ambitieux pour leur territoire, peu importe leur structure ou leur fonction.

Appel à candidatures LEADER 2023-27 en Hauts-de-France : chiffres clés

20 GAL présélectionnés en région,
dont 4 dans l'Aisne

27,4 millions d'euros de FEADER
dédié à LEADER en région

Jusqu'à 1,5 millions d'euros pour
le Pays de Thiérache

10 fiches-actions, qui guident
l'éligibilité des dossiers au local

Dépôt du dossier de candidature :
31 octobre 2022

3 orientations régionales, à
décliner en Pays de Thiérache

_Alimentation & agriculture

_Attractivité du territoire :
tourisme, économie et services

_Innovation & transitions

Ateliers de co-construction : quels objectifs ? Quelle(s) priorité(s) en Thiérache ? Quels projets soutenus par LEADER entre 2023 et 2027 ?

ATELIER 1 : Quels projets transférables en Thiérache ?

Objectifs : mettre en perspective, croiser les regards, s'inspirer de projets soutenus par LEADER dans d'autres GAL, dégager des pistes d'action concrètes, en lien avec les besoins au local.

• **Conclusions :**

Donner du rythme au territoire ; créer de la dynamique via des projets pérennes et structurants ; fédérer des acteurs autour d'une (voire plusieurs) démarche(s) qui répond(ent) à un besoin du territoire ;

Mettre en avant les ressources, l'histoire et le patrimoine local comme le canal de la Sambre à l'Oise ou le parcours de Stevenson en Avesnois-Thiérache ;

- Structurer les offres existantes et s'appuyer sur ces initiatives pour les approfondir et éviter leur simple reproduction (ex : service de conciergerie à déployer sur l'ensemble du Pays de Thiérache), (re)valoriser des lieux déjà existants pour les inclure à des projets de plus grande ampleur, (mieux) informer et sensibiliser les porteurs de projets aux initiatives déjà existantes ;
- Favoriser une communication positive des projets portés par les structures du territoire (ex : émission de radio qui met en lumière des projets inspirants) ;
- Développer des projets itinérants (ex : services à destination des cyclotouristes) mais tout en créant/maintenant des lieux fixes multi-usages, vecteurs de lien social, de dialogue(s) et de rencontre (ex : café-théâtre,

tiers-lieu culinaire ouvert à la fois aux producteurs, cuisiniers et grand public, lieu d'échange autour de l'agroforesterie et des pratiques agricoles) ;

- Créer un label « Thiérache » pour les produits alimentaires issus du Pays de Thiérache (ex : cidre) ;
- Poursuivre les projets expérimentaux sur la mobilité, en lien avec la mission portée par le PETR ;
- Soutenir les actions d'animation territoriale pour mieux mettre en réseau les acteurs de l'alimentation, du commerce et de l'artisanat ;
- Poursuivre les projets de coopération à l'échelle Avesnois-Thiérache (ex : Stevenson, cyclo-tourisme, tourisme fluvial, laine, alimentation)

Atelier 2 : Quels critères de sélection pour les futurs dossiers LEADER ?

Objectifs : mettre en perspective, croiser les regards, s'inspirer de grilles de sélection d'autres GAL, dégager des données concrètes pour l'élaboration de la future grille de sélection du GAL de Thiérache.

• **Conclusions :**

Créer une grille de sélection par fiche-action pour une analyse plus fine du projet ; indiquer des critères communs à l'ensemble des fiches (ex : principes transversaux du programme LEADER) puis propres à chaque fiche (ex : insister sur le maintien ou la création d'emploi pour des projets autour de l'économie de proximité) ;

- Évaluer la pérennité et les perspectives du projet, sur la base du calendrier fourni par le porteur de projet et au-delà ;
- Évaluer la valeur ajoutée du projet, son intérêt pour le territoire ainsi que son degré d'originalité (ex : type d'innovation) ;
- Distribuer des points « malus » en cas de dépôt récurrent de projet événementiel par un même porteur de projet ; Favoriser les co-financements des EPCI (mise en valeur de l'effet levier au niveau le plus local possible) ;
- Instaurer un système de bonification de points si le projet s'inscrit dans un autre dispositif (financement ou accompagnement) local, départemental, régional ou national : REV3, Plan Alimentaire Territorial du Pays de Thiérache,

Petites Villes de Demain, etc. afin de montrer que le projet s'inscrit dans une démarche globale ;

- Noter le projet sur 20 (plutôt que sur 19, actuellement) pour plus de lisibilité ;
- Éviter les notes de complaisance : la grille de sélection est un outil d'aide à la décision

ATELIER 3 : Quelle(s) thématique(s) prioritaire(s) pour le territoire, au regard des orientations régionales ?

Objectifs : explorer, catégoriser et hiérarchiser les orientations régionales selon les besoins du territoire.

Axe 1

Vous accompagner et tendre vers des modes de consommation plus durables

À retenir :

- _Approvisionnement en produits locaux
- _Alimentation & santé
- _Promotion des produits locaux
- _Mise en réseau des acteurs
- _Lutte contre le gaspillage alimentaire
- _Précarité alimentaire

Non retenu :

- _Agriculture biologique

Axe 2

Renforcer la résilience du Pays de Thiérache face aux mutations socio-économiques

À retenir :

- _Tourisme vert, fluvestre & cyclotourisme
- _Biodiversité, qualité & préservation de nos paysages
- _Espaces tests agricoles
- _Inclusion & cohésion sociale, égalité H/F

Non retenu :

- _Services publics

Axe 3

L'innovation au service de la transition (des transitions) pour et par les acteurs du Pays de Thiérache

À retenir :

- _Mobilité
- _Sobriété énergétique & énergies renouvelables
- _Tiers-lieux
- _Agroforesterie & agroécologie

Non retenu :

- _Télétravail & espaces de co-working

Et après ?

Le GAL du Pays de Thiérache vous donne rendez-vous en septembre pour poursuivre les ateliers de concertation, aux côtés d'un bureau d'études, afin de faciliter l'identification des projets types à faire soutenir par LEADER, au regard d'une priorité cible et d'objectifs de travail pour les 5 ans à venir.

Objectif : faire émerger une stratégie adaptée aux défis du territoire pour bâtir une candidature de qualité et solliciter jusqu'à 1,5 millions d'euros de crédits européens en faveur de l'attractivité du Pays de Thiérache dès 2023